

Aides aux accédants et aux propriétaires occupants

20

Financement à un bailleur social pour rachat de la résidence principale

Bénéficiaires

Accédants en difficultés, salariés des entreprises du secteur assujetti (+ ou - de 10 salariés).

Modalités

- Rachat du logement par un bailleur social (HLM/SEM).
- Maintien du salarié dans les lieux en qualité de locataire.

Montant

Dans la limite de 50% du coût de l'opération.

Conditions

Notion d'accédants en difficultés :

- Personnes relevant d'un régime d'aide financé par les fonds départementaux d'aide aux accédants à la propriété.
- Personnes faisant l'objet d'une procédure engagée devant la commission départementale de surendettement des particuliers.
- Personnes faisant l'objet d'une procédure de maintien, en cas d'impayé, des aides au logement ou de l'APL.